



## Organisation du déneigement dans notre village

L'intensité des précipitations, le vent, la température et le calendrier imposent une adaptation constante.

- ⚠ En cas de fortes intempéries, une **cellule de crise** est déclenchée par le Maire ou un adjoint.  
 Informations diffusées via **Panneau Pocket**.

### Trois circuits ont été établis

- ⌚ Ils tiennent compte de nombreuses contraintes : priorités de déneigement (santé, pompier, gendarmerie, école, parking ...), adaptation des engins (taille, vitesse de déplacement, puissance ...) ⏱ Départs dès **4h30** si nécessaire. Deux engins fonctionnent en priorité, nous gardons ainsi un peu de ressources humaines pour travailler au déneigement manuel dans le village

### Les interventions

- ▣ Au 1er passage : Ouverture rapide des voies pour permettre la circulation dès le matin.
- ▣ Au 2ème passage : Élargissement, nettoyage, dégagement des parkings.

### Stationnement Interdit de 20h à 8h sur toutes les routes ouvertes à la circulation

Les véhicules mal stationnés représentent une difficulté majeure. Si une zone ne peut pas être traitée en même temps que la voirie, les opérations deviennent par la suite encore plus difficiles.

 Utilisez exclusivement ces parkings publics :

- Place de l'Église
- Maison des Associations
- Crédit Agricole

- Salle des fêtes
- Camping municipal
- Place Piétri

 **Interdits la nuit : place de l'Hôtel de ville et parking de l'école** -  Infractions possibles d'amendes (articles R 37-1 et R 233-1 du Code de la route)

### Conseils citoyens

- **Soyez prévoyants** : signalez à la mairie tout besoin urgent ou livraison importante
- **Soyez patients** : les priorités sont respectées, mais les moyens sont limités
- **Soyez compréhensifs** : les bourrelets de neige sont inévitables
- **Soyez constructifs** : signalez les problèmes, prenez soin des jalons
- **Soyez solidaires** : un coup de main à un voisin, un dégagement d'accès...
- **Soyez prudents** : limitez les déplacements en cas de tempête



## ❄️ Organisation du déneigement dans notre village

### 🧽 Salage

🌿 Salage limité pour préserver l'environnement et réduire les coûts. ✅ mais les zones à risque sont traitées : trottoirs, escaliers, montées du collège, de Saint-Antoine...

### 🚶 Trottoirs et escaliers

- 🏠 Le déneigement devant les habitations et commerces est à la charge des **occupants**.
- 👷 Les agents communaux interviennent sur les bâtiments publics et escaliers collectifs.
- ✍️ Les équipes non mobilisées sur les engins assurent le déneigement manuel.

### 📦 Toitures, clôtures et sécurité

- 🏡 Chaque habitant est responsable de sa toiture. ⚠️ Les chutes de blocs de neige peuvent être dangereuses :
- Installez des barres de toit
  - Surveillez les accumulations
  - Déneigez si nécessaire
- Spécial agriculteur :  
Démonter les clôtures  
en bord de voirie !

- 🚧 La mairie peut poser des barrières pour interdire temporairement les zones à risque.

### ♻️ Points d'apport volontaire

- 🚮 Le déneigement des PAV relève de la commune (priorité 2, après les voiries). 🙏 Merci aux habitants qui, par solidarité, aident à les dégager ponctuellement.

### 👷 Le personnel et les astreintes

- 📅 Viabilité hivernale : mi-novembre à fin mars - 👤 Un agent est d'astreinte les week-ends pour évaluer la situation dès 4h. ✝️ Un renfort saisonnier peut être recruté selon les conditions.

### 🏡 Voies privées

Ce service d'ouverture est utile et nous souhaitons le maintenir autant que possible

- 🚧 Ouverture uniquement et non un nettoyage complet de la cour ou de l'allée. ⚡ En cas de fort enneigement : suspension du service dans le centre-bourg (maintien dans les hameaux). ⚡ En cas d'épisode exceptionnel : priorité au réseau public. 👤 Les habitants fragiles ou en difficulté peuvent s'inscrire en mairie pour une aide complémentaire.

### 🆘 Urgences et secours

📞 SAMU : 15

📞 Pompiers : 18

- ➡️ En cas d'intervention urgente nécessitant un chasse-neige, les secours contactent la mairie.